

Conseil municipal du mardi 16 mai 2023 Procès-verbal

Saint Pierre de Chérennes

- Ordre du jour :
 - . Ouverture de la séance
 - . Vérification du quorum
 - . Désignation d'un (e) secrétaire de séance
 - . Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 14 mars 2023 approuvé à l'unanimité

Nombre membres: 11 En exercice: 11 Présents: 9

Date convocation: 04/05/23 Date d'affichage: 04/05/23

<u>Présents</u>: Mmes et Mess. André ROMEY, Patrice FEUGIER, Chantal ROZAND, Pascale GAUTRON, Damien DUBOUCHEZ-CHABERT, Violaine LAGIER, Camille PEYBERNES, Christian GIROUD, Brigitte BRIEL

<u>Absent excusé :</u> Gilles GAILLARD <u>Absente</u> : Patricia DHERBASSY,

Secrétaire : Damien DUBOUCHEZ-CHABERT a été nommé.

1) Réflexion sur le projet d'aménagement du terrain vers le tennis

M. le maire rappelle l'acquisition d'une parcelle de 1600 m² près des équipements sportifs. Une réflexion s'engage pour la réalisation d'une aire de jeux. Des demandes de subventions seront faites auprès de la Région et du Département.

2) <u>Dossier d'éclairage public</u> (2^{ème} délibération)

M. le maire rappelle le projet de remplacement des luminaires actuels par des luminaires à Led afin de réaliser des économies d'énergie. Une délibération est prise pour une demande de subvention incluant le plan de financement dans le cadre du FONDS VERT

3) <u>Barrière le long du mur qui borde la route départementale en face du monument aux morts</u> Une étude sera faite pour la pose d'une barrière dans le même esprit que celle posée près du jeu de boules (peut-être un peu plus aérée ...)

4) Régularisations comptables

- . Quelques opérations d'ordre sont nécessaires sans modification budgétaire pour la régularisation de comptes
- . Notre service de gestion comptable nous a transmis la liste des sommes irrécouvrables et nous devons prévoir des crédits pour 120 € au compte 6541 afin de les solder

5) Les délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents

- Demande de subvention pour aménagement terrain avec aire de jeux :
 - . de 35 % soit 35 000 € auprès du Département
 - . de 30 % soit 30 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
- Demande de subvention dans le cadre du FONDS VERT pour les luminaires (avec le plan de financement)
- Décisions modificatives /
 - . n° 1 régularisations comptables (changements de n° de compte)
 - . n° 2 Virement de crédit de compte à compte

5) <u>Informations diverses</u>

- . <u>Projet école</u> : le projet numérique portant sur l'acquisition de 10 ordinateurs, un vidéoprojecteur a été retenu par le Département. Cette acquisition bénéficiera d'une aide de 50 à 70%
- . <u>Clocher de l'église</u> : une réparation importante est prévue
- . Animation : un projet de film en plein air au jardin de la cure est en préparation
- . <u>PLUI</u>: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 Les propriétaires de friches agricoles (bâtiments agricoles utilisés ou non) qui souhaitent par
 la suite les changer de destination pour des logements sont priées de s'inscrire en mairie. Il
 convient que ces bâtiments soient à proximité de tous les équipements (voirie+eau+électricité).
 Les commissions du PLUI se chargeront de la recevabilité des demandes. Ces inscriptions
 dans le PLUI faciliteront les choses en cas de demande de permis de construire ou de
 déclaration de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.